

Le C. I. O. et les Fédérations Internationales

Le C. I. O. a étudié le vœu des Fédérations Internationales avec le plus vif désir d'aboutir à une entente sur le moyen d'établir en lien étroit entre les Fédérations Internationales et le C. I. O.

Après un mur examen, il a constaté que le vœu émis par les Fédérations Internationales est basé sur un malentendu. Les Fédérations demandent à être représentées au sein du C. I. O. Le C. I. O. se doit attirer leur attention sur le fait qu'il n'y a pas de représentants au C. I. O.

Les membres ne représentent pas leur pays; ils prennent même l'engagement formel de n'accepter de leur pays aucun mandat. Ils doivent se considérer comme ambassadeurs du C. I. O. auprès de leurs compatriotes.

Une fois nommés, ils sont permanents, C'est à la charte fondamentale de l'Olympisme. Elle a pour but d'assurer l'indépendance complète des membres du C. I. O. et de leur permettre d'exercer leurs fonctions avec le seul désir de propager et de faire prévaloir dans tout le monde l'idée Olympique.

Si donc le C. I. O. acceptait de nommer des membres des Fédérations Internationales comme membres du C. I. O., il ne pourrait le faire qu'à la condition que ces personnes prisent elles aussi l'engagement formel de n'accepter de leur Fédération aucun mandat, qu'une fois nommés ils resteraient permanents et qu'ils devraient en premier lieu et avant tout s'inspirer du progrès de l'idée Olympique. C'est dire que les personnes ainsi nommées cesseraient par là même d'être les représentants de leurs Fédérations et que ce n'est pas là que nous devons chercher la solution du problème.

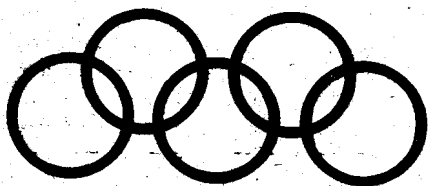
Le C. I. O. créé en 1894 à une époque où il n'y avait presque pas de Fédérations, fut obligé de se charger lui-même, seul, de l'organisation des Jeux.

Lors du premier développement de diverses Fédérations, le C. I. O. marchant délibérément dans la voie du progrès et n'entendant pas garder exclusivement pour lui même le monopole du pouvoir, a abandonné volontairement aux représentants des Fédérations Nationales et au Comité Organisateur l'organisation technique des Jeux.

Au Congrès de Lausanne en 1921, toute cette partie technique a passé, d'un commun accord, des mains des Fédérations Nationales à celles des Fédérations Internationales, qui sont l'autorité unique et suprême. Elles ont en outre le contrôle des installations, celui des épreuves et le droit de constituer les Jurys.

Le C.I.O. a si bien saisi l'utilité du rôle des Fédérations Internationales, qu'il a provoqué la création de plusieurs d'entre elles et encouragé dans de nombreux pays l'affiliation des Fédérations Nationales.

Fidèle à ces idées de progrès et non moins désireux de resserrer plus étroitement les liens qui l'unissent avec les Fédérations Internationales, le Comité a qualifié sa Commission Exécutive pour étudier avec les Fédérations Internationales toutes les questions non-techniques d'intérêt commun qui pourraient se présenter



7. — Citius - Altius - Fortius

Je serais curieux de savoir combien il y a de personnes qui connaissent la signification de ces cinq anneaux. C'est l'emblème officiel du Comité International Olympique, et quelques mots

au sujet de son sens et des raisons qui l'ont fait adopter seront certainement d'un intérêt général.

Les cinq cercles représentent les cinq continents du monde liés l'un à l'autre et formant une seule unité. Les mots Citius, Altius, Fortius signifient plus vite, plus haut, plus fort, symbolisant par là l'effort des athlètes de courir plus vite, de sauter plus haut, de jeter avec plus de force. - de toujours aller de progrès en progrès.

Tel est le sens de la devise et de l'emblème. La raison de son adoption par le Comité International Olympique est évidente et, de fait, il serait difficile d'imaginer quelque autre devise mieux adaptée à l'idéal athlétique de noble effort et d'unité internationale.

Il semblerait résulter d'observations récentes qu'il règne dans le public une certaine incompréhension et nombre de malentendus relatifs à la constitution du Comité International Olympique et au rôle dévolu aux différents Comités Olympiques Nationaux. C'est ainsi que les Fédérations Internationales ont demandé d'avoir des représentants au sein du Comité International Olympique.

Le Comité International Olympique n'est pas composé de représentants désignés par d'autres organisations. Ses membres sont nommés par cooptation et sont inamovibles, sauf en cas de manquements graves, ce qui ne s'est jamais produit durant les 32 années de son existence. Ses membres sont les délégués de ces pays au Comité International. Il est évidemment pris garde que la personnalité choisie pour représenter le Comité International Olympique dans chaque pays soit agréée par le Comité Olympique de ce pays, mais elle n'est pas élue par ce Comité Olympique National et s'engage à ne recevoir de lui aucun mandat qui puisse influencer l'entière indépendance de son vote aux sessions du Comité International.

Tous ceux qui sont au courant des difficultés auxquelles s'est heurtée l'extension du mouvement olympique, comprendront combien il aurait été impossible de conduire ce mouvement à bonne fin, s'il avait existé entre les membres du Comité International Olympique des rivalités de nationalisme ou si ses membres avaient eu à redouter une désapprobation de leurs sociétés nationales.

L'œuvre qui a été accomplie durant ces 32 années n'a été possible que grâce à l'absolue liberté que possédait le C. I. O. de délibérer et de prendre ses décisions sans tenir compte de quoi que ce soit d'autre que du progrès de l'Idéal Olympique.

S'il était maintenant accordé aux Fédérations Internationales de nommer, en cette qualité, des représentants qui siègeraient au C. I. O. et de les envoyer aux sessions avec le mandat de voter dans tel ou tel sens, et s'il leur semblerait, la base même de la constitution du C. I. O. serait entièrement modifiée.

Il doit être possible de trouver un autre mode d'associer les Fédérations Internationales au C. I. O. de façon plus intime sans que pour cela un pareil changement de constitution soit nécessaire et sans nul doute le C. I. O., durant sa session de mai à Lisbonne, vouera à cette question l'étude la plus attentive. Mais le problème ne sera pas facile à résoudre.

Quelques-unes des Fédérations Internationales réclament de nouveau que le contrôle de l'organisation technique de leur sport aux Jeux Olympiques leur soit confié. Il conviendrait de ne pas publier que ce contrôle est déjà, de la façon la plus complète entre leurs mains.

Les Fédérations et le Jury d'Appel ont le pouvoir d'intervenir dans toute question de nature purement technique; toute l'organisation sportive doit être conforme aux conditions fixées par leurs Règlements et 3 représentants des Fédérations sont désignés par elles pour se trouver sur place deux semaines avant le commencement des Jeux avec plein pouvoir pour veiller à ce

que tout soit bien en ordre. On imagine difficilement quel contrôle plus complet les Fédérations peuvent désirer ou pourraient effectivement exercer.

Les Comités Nationaux Olympiques sont le lien entre les Fédérations Nationales et le C. I. O. Ils reçoivent et transmettent les inscriptions qui leur sont remises par les Fédérations Nationales et sont responsables de l'entretien, du logement et du transport des équipes pendant les Jeux aussi bien que pendant le voyage.

Nombreux sont ceux qui pensent que la British Olympic Association n'a été constitué que dans le seul but d'envoyer tous les quatre ans aux Jeux Olympiques des équipes nombreuses d'athlètes très entraînés. C'est une conception entièrement erronée qui n'a malheureusement trouvé que trop de créance. Rien n'est plus loin de l'Idéal Olympique qui pousse de toute son influence et de toute autorité au développement de l'éducation physique de la Jeunesse et s'efforce d'amener chaque individu, même s'il n'est pas de force à concourir aux Jeux Olympiques, à la pratique d'un sport quelconque, pour qu'il en retire à la fois un bénéfice physique et moral, pour qu'il acquière le respect de la discipline et la compréhension du véritable esprit sportif.

EVAN H. HUNTER

Hon. Secrétaire de la British Olympic Association.

(Traduction d'un article paru dans le Nr. 2 du British Olympic Journal).

—:—

8. — Histoire de la Far Eastern Athletic Association

Frederik O. England, Hon. Secr.

L'organisation et le développement de la Far Eastern Athletic Association sont intimement liés à l'organisation et au développement de l'Amateur Athletic Federation des Philippines. C'est en effet la P. A. A. F. qui prit au cours de l'été de l'an 1912 l'initiative d'organiser un tournoi international d'athlétisme en Orient.

Un coup d'œil sur l'atlas du monde permettait aisément de se rendre compte que six cent millions d'hommes peuplaient les pays qui bordent la mer de Chine et que cinq cents autres millions appartenaient aux Indes ou à la Russie. Il y avait là une région où l'athlétisme et les Jeux étaient ignorés par environ onze cents millions d'individus. Le Comité Olympique International lui-même, considérant ces régions comme tout à fait étrangères aux choses du sport n'avait rien fait jusqu'en 1912 pour les y intéresser.

Grâce à l'influence américaine l'Athlétisme avait depuis 1898 pris pied dans les Iles Philippines et se développait sous l'heureuse influence de la P. A. A. F. qui avait pour devise: «Le sport à la portée de tous». Ce fut sous l'inspiration de cet idéal que les fondateurs de la P. A. A. F. conçurent le vaste plan de développer le sport dans tout l'Orient.

La P. A. A. F. fut vraiment fondée organisée qu'en 1911. Ce qui lui manquait en expérience était compensé par un enthousiasme juvénile et par un véritable esprit d'apostolat.

Dès que l'on entrevit la possibilité d'organiser un tournoi olympique au cours de l'été 1912, l'on créa un Comité d'organisation composé de Frank L. Crone, de feu Elwood S. Brown et de William Tutherly.

Ce Comité s'empressa de faire savoir que les championnats

d'Athlétisme d'Extrême Orient auraient lieu à Manille pendant le Carnaval de 1913. Le Comité élaborait le Programme et le Secrétaire Elwood Brown se mit sans tarder en rapport avec les différents pays, afin d'obtenir leur participation. Du fait que Mr. Brown était à Manille Directeur d'Education Physique du Y.M.C.A. et que le Y.M.C.A. était déjà installé en Chine et au Japon, la liaison fut aisée à établir.

L'organisation n'alla pas sans terribles difficultés: Le Japon avait un programme à lui et plusieurs sports proposés par la P. A. A. F. lui étaient étrangers. Le Japon ne s'engagea que dans fort peu d'épreuves. D'autres part il hésita à s'affilier à une organisation internationale et ne prit part que comme participant aux Jeux de 1913 et de 1915. Il ne devint qu'en 1917 membre de l'Association Athlétique d'Extrême - Orient.

Dès que le programme et les dates des premiers jeux furent fixés, l'attention de la P. A. A. F. fut attirée sur le fait que le mois de février ne permettait pas aux Athlètes de Chine et du Japon de s'entraîner, à cause des rigueurs du climat. Tout était déjà organisé et la date dut être maintenue. Finalement la Chine et le Japon décidèrent de prendre part aux jeux, malgré la situation désavantageuse dans laquelle ils se trouvaient placés. Cette décision fut la pierre angulaire de la coopération éminemment sportive des divers éléments de la F.E.A.A. depuis sa fondation.

Tous les obstacles furent surmontés et les Jeux d'Extrême-Orient eurent lieu à Manille au mois de février 1913. Née sous ces heureux auspices, la F. E. A. A. s'est développée rapidement, son influence s'est graduellement accrue, et ses jeux sont universellement reconnus comme les plus importants au point de vue athlétique, après les Jeux Olympiques. Un groupe, choisi parmi les millions d'athlètes, recruté parmi les meilleurs, est certain de relever la moyenne dans son propre pays et de se montrer capable de lutter à armes égales contre les teams formés dans les autres pays faisant partie de la F. E. A. A.

Celle-ci, dont l'organisation primitive était forcément incomplète et défectueuse, est aujourd'hui une institution bien administrée dont les pouvoirs sont bien définis, et qui a su assimiler aux pays d'orient les règlements qui régissent l'Athlétisme la Natation, et le jeu de «Volley ball». L'on considère comme possible de faire adopter une Constitution définitive, élaborée par la P. A. A. F., lors de la prochaine session de l'Association. Cette association est en Extrême-Orient le seul organisme international qui travaille d'une façon rationnelle, et s'efforce de rendre plus intime les relations entre les différents peuples.

Les préjugés de races sont exclus d'un programme basé uniquement sur une amicale rivalité sportive et sur des rapports qu'ils ont eu avec leurs hôtes qu'ils en conservent toujours le souvenir.

Les Philippines peuvent à juste titre être fières du rôle prépondérant qu'elles ont joué tant dans la mise sur pied de ces Jeux que dans les succès qu'elles y ont remportés. Sauf dans les Seconds et les Troisièmes Jeux, elles n'ont pas été battues par la Chine ou par le Japon. Ce succès est d'autant plus beau que c'est le plus petit des trois pays.

Le but suprême de la F. E. A. A. est de voir un jour tous les pays d'Orient participer à ces jeux. La guerre a reculé la réalisation de ce vœu. Les conditions redevenues normales, l'on peut escompter de voir s'affilier le Siam, les Indes Néerlandaises, l'Indo-Chine, l'Inde, etc.

La classe d'hommes parmi lesquels furent recrutés les officiels de la F. E. A. A. montrent l'importance attachée à ce mouvement par les personnalités les plus éminentes s'occupant d'éducation ou appartenant au monde de la politique ou des affaires.

Il suffira de citer les noms du Gouverneur Général Forbes,